



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CES/GE.22/2006/8
16 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE
CONFÉRENCE DES STATISTICIENS EUROPÉENS

COMMISSION DE STATISTIQUE

Groupe d'experts sur les indices des prix à la consommation

Huitième réunion
Genève, 10-12 mai 2006
Point 4 de l'ordre du jour provisoire

**RÉVISION DE 2005 DE L'INDICE JAPONAIS DES PRIX À LA CONSOMMATION
(IPC): ÉVOLUTION MÉTHODOLOGIQUE**

Document présenté par le Bureau de statistique du Japon*

La réunion est organisée conjointement avec le Bureau international du travail (BIT)

* Cette communication a été établie par M. Makoto Shimizu, Directeur du Bureau des statistiques des prix, Service des enquêtes statistiques, Bureau de statistique du Japon, à l'invitation du Secrétariat.

Résumé

L'année de référence pour l'IPC du Japon doit passer, dans le cadre de la révision de 2005, de 2000 à 2005. L'IPC calculé sur la base de l'année 2005 sera publié en août 2006. Cet indice sera amélioré grâce à des modifications dans le choix des biens et services sur lesquels il porte et dans le calcul des coefficients de pondération qui leur sont affectés sur la base des habitudes de consommation, compte tenu de l'apparition de nouveaux produits et services et de la diversification des prix résultant notamment de la libéralisation, des avancées technologiques et de la concurrence mondiale.

D'autres indices, tels que l'indice général hors produits alimentaires et énergie, les indices portant sur la totalité des ménages et certains indices-chaînes seront établis mensuellement sur la base de la révision de 2005.

La valeur absolue des variations mensuelles de l'indice général hors produits alimentaires frais étant de moins de 1 % depuis environ cinq ans, nombreux sont ceux qui se demandent avec inquiétude combien de temps encore on estimera qu'elle est supérieure à zéro. Il est donc nécessaire de distinguer les composantes de ces variations qui découlent de la révision de celles qui dénotent une évolution réelle des prix. Les changements introduits par la révision se répartissent en trois catégories: le rebasage des indices, le renouvellement des coefficients de pondération et la modification du choix des biens et services considérés.

I. APERÇU DE L'IPC CALCULÉ SUR LA BASE DE 2000

Caractéristiques

1. Le calcul de l'indice des prix à la consommation a pour but de mesurer les variations moyennes des prix des biens et services achetés par les ménages japonais dans l'ensemble du pays. Il rend compte des variations du prix d'achat des biens et services inclus dans un «panier de la ménagère» fixe, mais n'est pas conçu pour mesurer les variations du coût de la vie découlant de changements dans les habitudes de consommation des ménages.
2. L'IPC est un indicateur important qui est utilisé pour élaborer des politiques économiques et financières adaptées, pour calculer les coefficients de déflation du PIB et pour ajuster les tarifs et loyers publics ainsi que les pensions versées par l'État. Sur le plan des dépenses budgétaires, il a une incidence sur les pensions et sur les allocations familiales, mais n'en a que peu sur les prestations d'assurance maladie, les prestations de vieillesse ou les prestations sociales.

Articles

3. Les biens et services entrant dans le calcul de l'indice sont sélectionnés en fonction de leur importance relative dans l'ensemble des dépenses courantes, ceux qui représentent plus de un dix millième de ces dépenses constituant la norme à cet égard. Ils doivent en outre présenter des variations de prix caractéristiques du groupe supérieur et il doit être possible de recueillir des données les concernant, l'objectif étant de représenter l'évolution des prix de tous les biens et services achetés par les ménages.

Prix

4. Le calcul de l'IPC se fait à partir des prix de détail habituels et réels auxquels les biens ou les services sont vendus dans les points de vente ou les établissements. Les données concernant ces prix proviennent principalement de l'enquête sur les prix de détail, laquelle porte sur 598 éléments et est réalisée auprès de quelque 30 000 points de vente dans 167 municipalités. Environ 250 000 prix, y compris 23 000 loyers d'habitation, sont ainsi relevés chaque mois au moyen de cette enquête. Ne sont pas relevés les prix temporaires d'articles soldés, les prix inhabituels découlant d'une situation de catastrophe, les prix des articles vendus à tempérament et les prix des articles d'occasion.

5. Les commerces sont choisis, en principe, en fonction des ventes de chaque bien ou service concerné dans chacun des districts où est réalisée l'enquête sur les prix de détail, eux-mêmes divisés, aux fins de cette enquête, en municipalités. Tous les ménages vivant dans des logements ou des pièces loués dans les districts où est réalisée l'enquête sur les loyers d'habitation sont interrogés.

6. Les prix sont habituellement relevés une fois par mois, le mercredi, jeudi ou vendredi de la semaine comprenant le 12^e jour du mois. Les prix de 40 produits alimentaires frais (poisson, crustacés, légumes, fruits)¹ et des fleurs coupées sont, quant à eux, relevés trois fois par mois, le mercredi, jeudi ou vendredi de la semaine comprenant le 5^e, le 12^e ou le 22^e jour du mois. Les prix sont relevés pendant trois jours consécutifs, le dernier étant celui où l'enquête est réalisée, et les prix moyens relevés au cours de cette période sont systématiquement retenus.

Spécifications

7. Chaque bien ou service inclus dans l'enquête fait l'objet d'une description précise (spécification de base) comprenant ses caractéristiques – marque, dimensions ou conditionnement, qualité – afin que les prix relevés chaque mois portent sur des biens et services équivalents. Lorsqu'un produit correspondant à une spécification de base donnée ne se trouve plus couramment sur le marché et que son prix n'est plus représentatif, l'ancienne spécification est remplacée par une nouvelle, plus représentative (changement de spécification).

Coefficients de pondération

8. Les coefficients de pondération sont calculés sur la base des dépenses d'environ 8 000 ménages collectifs, ces données étant recueillies dans le cadre de l'enquête sur les revenus et les dépenses des familles. On se fonde sur les dépenses de consommation enregistrées au cours de l'année de référence, laquelle a été changée tous les cinq ans depuis 1955. Aujourd'hui, la période de base comme la période de référence pour les coefficients de pondération est l'année 2000. L'IPC ayant pour but de mesurer les variations des prix des biens et services consommés par les ménages dans l'ensemble du pays, ne sont prises en compte que les données de l'enquête qui concernent les dépenses de consommation. L'IPC ne porte donc pas sur les autres dépenses, telles que l'impôt sur le revenu ou les cotisations de sécurité sociale, ni sur les sorties d'argent autres que les dépenses, comme l'épargne sous forme de dépôts ou d'achat de titres et l'achat de biens immobiliers. Sont également exclus les transferts d'argent, les dons, notamment à des organismes religieux (temples, églises), les contributions aux quêtes organisées par ces derniers et les cotisations diverses (associations de quartier, associations d'élèves,

syndicats), soit parce qu'il n'existe pas de marché et que le rapport coût-avantages n'est pas clairement établi, soit parce qu'il s'agit de transferts de revenus au sein des ménages.

Calcul

9. Une moyenne des prix pour chaque municipalité est généralement établie tous les mois. Le prix moyen de chaque bien ou service pendant la période de référence et pendant la période considérée représente la moyenne simple des prix relevés. Pour établir la moyenne mensuelle des prix des produits alimentaires frais et des fleurs coupées, qui sont relevés trois fois par mois, on procède à l'agrégation des trois séries de prix moyens (moyenne arithmétique simple). L'indice agrégé des divers groupes ainsi que l'indice général calculé selon la formule de Laspeyres sont établis à partir des prix des biens et services considérés et des coefficients de pondération qui leur sont affectés.

10. Les indices moyens annuels de tous les éléments autres que les produits alimentaires frais, les sous-indices et l'indice général représentent la moyenne simple des indices mensuels de janvier à décembre. Pour les produits alimentaires frais, ces indices sont calculés sous forme de moyenne arithmétique pondérée en utilisant les pondérations mensuelles qui ont été établies par référence aux dépenses en 2000 et aux quantités mensuelles en 1999 et en 2000. Les indices trimestriels et semestriels sont calculés de la même manière.

11. Un enchaînement d'une année sur l'autre des indices de Laspeyres permet d'analyser les incidences de l'évolution des modes de consommation sur l'IPC. En outre, un indice calculé sur la base du «panier de la ménagère de l'année médiane» est établi depuis la révision de 2000, l'année médiane correspondant au milieu de la période comprise entre l'année de référence et l'année considérée.

Modification de la qualité

12. L'IPC est conçu pour mesurer les variations de prix au sens strict, c'est-à-dire celles qui ne découlent pas d'une modification de la qualité des biens et services achetés par les ménages. Si une spécification change, la différence de prix de la nouvelle spécification doit être intégrée de façon à exclure la variation attribuable à la différence de qualité. Les diverses méthodes d'ajustement permettant d'intégrer une modification de la qualité dans le calcul de l'indice sont la comparaison qualitative des produits présents sur le marché, l'utilisation du rapport quantité-prix, la régression, le coût de l'option, l'imputation et la comparaison directe – la plus courante étant la première. Les prix de l'ancienne et de la nouvelle spécification peuvent être déterminés simultanément car les caractéristiques sont modifiées dans l'ensemble du pays, avant la réalisation de l'enquête, selon les directives du Bureau de la statistique.

Publication

13. L'indice mensuel des prix à la consommation est publié, en principe, le vendredi de la semaine comprenant le 26^e jour du mois, à 8 h 30. L'information publiée comprend l'indice du mois précédent pour l'ensemble du pays ainsi que les chiffres préliminaires du mois en cours pour la zone des arrondissements spéciaux (*Ku*) qui constituent le cœur de Tokyo. Les indices moyens pour l'année civile et pour l'exercice budgétaire sont publiés, respectivement, lorsque les indices des mois de décembre et de mars sont connus.

14. L'IPC est un des principaux indicateurs de la conjoncture économique et il est présenté tous les mois au Conseil des ministres.

II. POINTS SAILLANTS DE LA RÉVISION DE 2005

15. L'année de référence passe de 2000 à 2005. L'IPC calculé sur la base de l'année 2005 sera publié en août 2006. Il sera amélioré grâce à des modifications dans le choix des biens et services considérés et dans le calcul des coefficients de pondération qui leur sont affectés sur la base des habitudes de consommation, compte tenu de l'apparition de nouveaux produits et services et de la diversification des prix résultant notamment de la libéralisation, des avancées technologiques et de la concurrence mondiale.

16. Afin de tenir compte des demandes des utilisateurs, les commentaires du public sur les principes de base de la révision 2005 ont, pour la première fois, été rassemblés et ont fait l'objet de réponses qui ont été publiées.

17. Un bien ou service sera ajouté au panier pris en compte pour le calcul de l'IPC sur la nouvelle base si sa consommation représente plus de un dix millième de la consommation totale. Trente-quatre articles, dont les petits pains au curry, les boissons alcoolisées additionnées de boissons gazeuses ou fruitées, les serrures, les suppléments alimentaires, les systèmes de navigation automobile, les téléphones portables, les écrans de télévision plats et les enregistreurs de DVD, seront désormais inclus, tandis que 48 autres seront regroupés ou exclus, tels que machines à coudre, magnétoscopes, orgues électriques, crayons et droits de jeu pour le Mahjong. Certains articles regroupés sont des produits importés qui, sur la base de 1995, servaient à mettre en évidence les différences de prix par rapport aux produits nationaux, mais comme les prix en question ont évolué presque parallèlement, la distinction ne se justifie plus.

18. Les coefficients de pondération seront également renouvelés. Par exemple, le poids des dépenses de téléphonie fixe diminuera, tandis que celui de la téléphonie mobile augmentera. Le poids des dépenses consacrées à la plomberie, aux voyages à forfait à l'étranger et aux ordinateurs personnels baissera aussi, mais celui des dépenses consacrées à l'accès à l'Internet et à la bière à teneur en malt réduite augmentera.

19. Les indices mensuels suivants, calculés sur la base de 2005, seront également publiés.

Indice général hors denrées alimentaires et énergie

20. L'indice général hors produits alimentaires frais constitue un indice de base qui, au Japon, est utilisé pour élaborer la politique économique ou financière². Il rend compte de la tendance en matière de fluctuation des prix hormis ceux des produits alimentaires frais qui, eux, varient sur des périodes de temps très courtes en fonction des conditions météorologiques. Ainsi, le prix des légumes verts frais, dont le chou et la salade, a triplé entre septembre et novembre 2004 en raison d'un ouragan et de pluies persistantes. Par ailleurs, la part des aliments frais dans la consommation totale est plus importante au Japon qu'en Australie, au Canada, au Royaume-Uni ou aux États-Unis et dans d'autres pays encore.

21. Les prix du riz ont également connu des fluctuations importantes. Ils ont notamment augmenté pendant près de 12 mois à partir d'octobre 2003, en raison d'un été frais, pour ensuite

baisser pendant une année après les intempéries d'octobre 2004. Les prix de l'énergie³, quant à eux, varient également en fonction d'aléas tels que guerres ou ouragans. Ainsi, les prix de produits pétroliers comme l'essence et le kérosène sont en augmentation depuis juin 2004. D'où la nécessité de disposer d'indices qui excluent ce type de biens, dont les prix sont soumis à des variations irrégulières.

22. De janvier 2001 à décembre 2005, les principaux écarts types des indices mensuels ont été enregistrés premièrement dans la catégorie des autres produits agricoles ou aquatiques, qui comprend le riz, deuxièmement dans celle des produits pétroliers et troisièmement pour les produits agricoles et aquatiques frais. Ces trois catégories ont également enregistré les variations annuelles les plus fortes (voir le tableau 1) autrement dit elles ont connu récemment des fluctuations importantes au Japon.

Tableau 1. Écarts types des indices mensuels (2001-2005) (base: année 2000)

Groupes			Coefficient de pondération (par 10 000 ^e)	Écarts types (%)		
				Indice	Variation depuis le mois précédent	Variation annuelle
Biens	Produits agricoles et aquatiques	Produits agricoles et aquatiques frais	671	3,4	2,8	5,1
		Autres produits agricoles et aquatiques	104	6,9	1,8	10,5
	Produits industriels	Produits alimentaires	1 373	1,1	0,1	0,4
		Textiles	564	3,3	3,3	1,4
		Produits pétroliers	301	6,5	1,0	4,8
		Autres produits industriels	1 414	2,7	0,1	0,8
		Électricité, gaz et eau	482	1,6	0,3	1,2
Publications	169	0,4	0,2	0,2		
Services	Services publics	Loyers de l'immobilier, administrations publiques et sociétés publiques	48	0,6	0,2	0,6
		Services liés aux tâches domestiques	301	1,2	0,4	1,9
		Services liés aux soins médicaux et au bien-être	203	4,1	1,1	3,8
		Services liés aux transports et aux communications	565	1,6	0,7	1,5
		Services liés à l'éducation	60	2,1	0,4	0,2
		Services liés à la lecture et aux loisirs	118	0,8	0,4	0,9
	Services généraux	Repas pris en dehors du domicile	620	0,5	0,2	0,6
		Loyers d'habitation privée	300	0,4	0,0	0,1
		Loyers imputés	1 360	0,2	0,1	0,3
		Services liés aux tâches domestiques	482	0,3	0,1	0,1
		Services liés aux soins médicaux et au bien-être	32	1,2	0,2	0,8
		Services liés à l'éducation	328	1,0	0,2	0,3
		Services liés à la lecture et aux loisirs	506	2,3	2,1	0,6

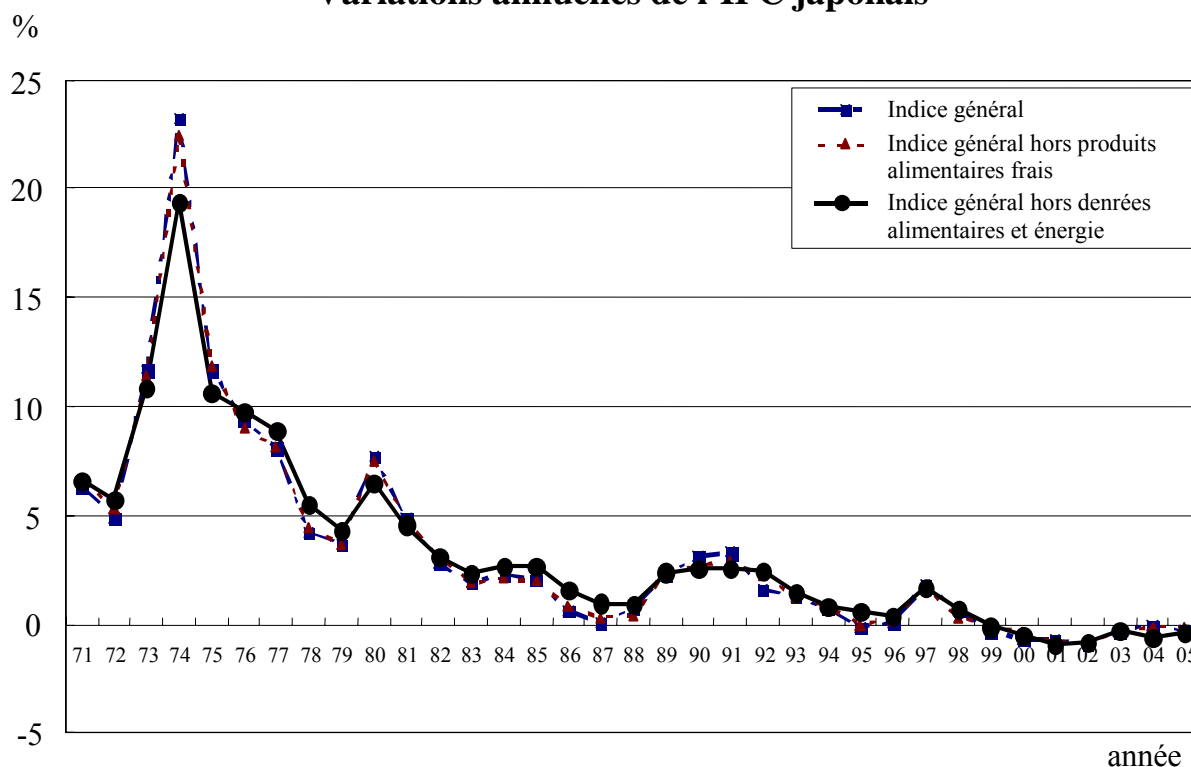
Note: Les cases grisées sont celles où figurent des biens ou services n'entrant pas dans le calcul de l'indice général hors denrées alimentaires et énergie.

23. De nombreux autres pays publient eux aussi un IPC qui exclut les denrées alimentaires et l'énergie, ou des indices similaires. En outre, beaucoup de banques centrales adoptent cet instrument comme indice de base pour suivre l'évolution des prix. L'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) compare les IPC hors denrées alimentaires et énergie, les considérant comme des indices de base types; à ce titre, elle calcule et elle incorpore un indice pour le Japon. Il importe donc de mettre également au point au Japon une formule indiquant les fluctuations de base des prix qui soit compatible avec les IPC publiés sur le plan international.

24. Il a été décidé de publier l'indice général mensuel hors denrées alimentaires et énergie tous les mois à partir de décembre 2005, même si cela signifie qu'il sera basé sur l'an 2000 jusqu'à l'entrée en vigueur de la révision, afin de donner le plus rapidement possible un choix plus large aux utilisateurs souhaitant disposer d'un indicateur des variations des prix de base qui soit compatible avec les indicateurs internationaux. À l'instar des indicateurs utilisés dans la plupart des autres pays, les boissons alcoolisées ne figurent pas parmi les denrées alimentaires exclues. Cet indice, une fois la révision rentrée en vigueur, sera enrichi de variantes telles que des indices corrigés des variations saisonnières et des indices par région basés sur l'année 2005.

25. Le graphique ci-dessous illustre les variations annuelles enregistrées depuis 1971 par l'indice général, l'indice général hors produits alimentaires frais et l'indice hors denrées alimentaires et énergie⁴. Les deux premiers ont évolué de manière presque identique. En 1974, suite au premier choc pétrolier, même l'indice général hors denrées alimentaires et énergie a augmenté de 19 %, ce taux étant cependant inférieur aux 23 % enregistrés par l'indice général et par l'indice général hors produits alimentaires frais. En 1980, lors du deuxième choc pétrolier, l'indice général hors denrées alimentaires et énergie a monté de 7 % au cours de l'année, tandis que l'indice général et l'indice général hors produits alimentaires frais enregistraient une hausse de 8 %. Ces trois indices ont évolué de manière similaire, en particulier après 1997. Les prix de l'énergie (exception faite de l'électricité) ayant augmenté parallèlement à ceux du pétrole, l'indice général hors denrées alimentaires et énergie a cependant baissé plus que les deux autres depuis 2004.

Variations annuelles de l'IPC japonais



Indice portant sur la totalité des ménages

26. Le champ de l'IPC étant limité aux ménages collectifs, le choix des biens et services et des coefficients de pondération a donc été fait sur la base des données concernant ces ménages. Or, le volume et la part des dépenses des ménages d'une personne ont augmenté ces derniers temps et il convient de les prendre également en considération. La répartition des dépenses de ces deux types de ménages diffère un peu, les seconds ayant tendance à dépenser plus pour le logement et les loisirs et moins pour l'éducation, par exemple.

27. Voilà pourquoi un indice annuel des prix fondé sur le panier de la ménagère est également calculé pour la totalité des ménages, y compris les ménages d'une personne, depuis la révision de 2000. En 2005, l'indice général officiel n'était supérieur que de 0,1 point de pourcentage à l'indice portant sur la totalité des ménages.

28. En outre, pour répondre aux diverses demandes des utilisateurs, il est prévu, dans le cadre de la révision de 2005, de publier un indice mensuel de référence portant sur la totalité des ménages.

29. Pour calculer cet indice mensuel et, plus précisément, pour déterminer tous les mois les coefficients de pondération des produits alimentaires frais, on a besoin d'informations concernant les quantités achetées par les ménages d'une personne – informations qui ne peuvent pas être obtenues au moyen de l'enquête sur les revenus et les dépenses des familles⁵. On part donc du principe que ces quantités sont proportionnelles à celles qui sont achetées par les ménages collectifs.

30. Il est prévu d'inclure à l'avenir les ménages d'une personne dans le champ de l'IPC, mais comme cet indice est un outil de décision important, il faudra au préalable avoir des discussions approfondies avec les utilisateurs.

Indice-chaîne

31. Depuis 1975, le Japon établit également un indice-chaîne dont les coefficients de pondération sont actualisés annuellement. La modification de la composition de la consommation n'est pas très importante, puisque la différence entre l'IPC officiel et l'indice-chaîne n'était que de 0,4 en 2005, sur la base de l'année 2000. Cinq ans après l'année de référence actuelle, les valeurs absolues des différences entre les deux indices sont également inférieures à 0,5 pour la prochaine année de référence. Cela indique que la composition de la consommation au Japon n'a, dans l'ensemble, pas connu de variations très importantes pendant au moins cinq ans après l'année de référence.

32. Pour répondre à la demande de certains utilisateurs qui souhaitent que l'on publie mensuellement des indices-chaînes en tant qu'indices basés sur la consommation réelle, l'indice général mensuel hors produits alimentaires frais ainsi que l'indice portant sur toutes les catégories moyennes à l'exception des produits alimentaires frais⁶ seront, dans le cadre de la révision de 2005, enchaînés d'un mois sur l'autre. Si les coefficients de pondération sont déterminés tous les mois, il y aura des glissements pour les biens et services qui connaissent de fortes variations saisonnières. Des coefficients annuels moyens répartis sur 12 mois et révisés chaque année en janvier seront donc adoptés. Plusieurs mois étant nécessaires après la publication des chiffres relatifs aux dépenses de l'année précédente pour établir ces pondérations, des indices ayant les mêmes coefficients que deux ans plus tôt seront publiés à titre provisoire au cours des premiers mois de chaque année, pour ensuite être révisés au moyen des coefficients de l'année précédente. L'expérience montre toutefois que l'incidence de ces modifications est faible.

33. Les indices-chaînes présentent, par ailleurs, des inconvénients, notamment le manque de cohérence de l'agrégation. Comme pour l'IPC, il s'agit là d'un problème de taille car les composantes des variations doivent pouvoir être identifiées tous les mois. De nombreux utilisateurs au Japon suivent aussi bien les variations par catégorie que les variations générales.

Amélioration des méthodes de calcul

34. Les prix de certains biens ou services tels que l'électricité, le gaz, les transports et le tabac, qui sont en grande partie déterminés par la réglementation, sont calculés au moyen d'équations élaborées en fonction de ladite réglementation plutôt que par l'établissement d'une moyenne des prix relevés dans les points de vente. Le nombre de ces biens ou services est de 56 pour la base 2000 et sera porté à 59 pour la base 2005.

Prise en compte des prix des biens et services vendus directement

35. Les prix sont essentiellement relevés dans les points de vente dans le cadre de l'enquête sur les prix de détail. Cependant, certains biens ou services sont parfois acquis auprès de vendeurs porte à porte, retirés à des distributeurs automatiques ou encore achetés directement. La vente directe, en particulier, connaît une croissance rapide. Selon l'enquête nationale sur les revenus

et les dépenses des familles, alors qu'en 1999 les ménages collectifs n'achetaient directement que 1,7 % des biens et services qu'ils consommaient, à l'exception de l'électricité, du gaz et de l'eau, et les ménages d'une personne 2,1 %, les proportions s'élevaient respectivement à 2,8 % et à 4 % en 2004.

36. Certaines denrées alimentaires ainsi que certains articles liés à la santé et certains produits cosmétiques sont plus souvent achetés directement que dans un point de vente. C'est le cas de plus de 80 % des suppléments alimentaires. Les prix des articles vendus directement seront, par conséquent, regroupés avec ceux des articles vendus dans les points de vente dans le cadre de la révision de 2005.

III. ÉVALUATION DES INCIDENCES DE LA RÉVISION

37. La valeur absolue des variations mensuelles de l'indice général hors produits alimentaires frais étant de moins de 1 % depuis environ cinq ans, nombreux sont ceux qui se demandent avec inquiétude combien de temps encore on estimera qu'elle est supérieure à zéro. Certaines personnes prédisent que la situation pourrait changer lors de la publication des premiers chiffres calculés sur la nouvelle base de 2005, en août 2006. Les variations de prix enregistrées au cours de l'année pourraient en effet, avec l'entrée en vigueur de la révision, entraîner les indices à la baisse – en raison, par exemple, de l'inclusion dans l'IPC de matériel informatique, dont les prix diminuent rapidement. Il est donc nécessaire de distinguer les composantes de ces variations qui découlent de la révision de celles qui dénotent une véritable modification des prix.

38. Les principaux changements introduits par la révision, décrits ci-après, sont au nombre de trois.

Rebasage des indices

39. Le premier changement est le rebasage des indices à 100, ce qui aurait tendance à entraîner à la baisse les variations des indices, ceux des biens ou services enregistrant des hausses étant susceptibles de baisser et, inversement, ceux des biens ou services enregistrant des diminutions étant susceptibles de monter. Les indices de la plupart des articles étaient inférieurs à 100 au cours de la récente période de déflation. Plus un indice est bas, plus la variation entraînée par son rebasage à 100 sera importante. Ainsi, les indices pour les ordinateurs personnels ayant rapidement chuté, pour tomber à moins de 20 alors qu'ils étaient de 100 en 2000, la variation annuelle serait multipliée par cinq (100 divisé par 20) à l'entrée en vigueur de la révision de 2005 si les coefficients de pondération attribués aux ordinateurs personnels restaient les mêmes. Cela signifie que le rebasage des indices à 100 entraînera une baisse de la variation annuelle de l'indice général.

Renouvellement des coefficients de pondération

40. Le deuxième changement est la modification des coefficients de pondération pour cinq ans. On considérait auparavant que les indices avaient tendance à monter et qu'il pouvait y avoir un biais de substitution, mais que le renouvellement des coefficients les faisait généralement baisser. Cependant, en raison de la diminution des coûts des services de téléphonie fixe en novembre 2004 et en janvier 2005 ainsi que de leur consommation, le biais induit par le formule arithmétique de Laspeyres s'est infléchi à la baisse, annulant l'effet du biais de substitution

en 2005. Les variations de l'indice général au cours de l'année seront donc orientées à la hausse sous l'effet du renouvellement des coefficients de pondération.

Modification du panier

41. Le troisième changement concerne les biens et services entrant dans le calcul des indices. Parmi les nouveaux articles retenus figurent des biens liés à l'informatique dont les prix sont susceptibles de connaître des baisses importantes comparés à ceux d'autres produits, avec pour résultat que cette modification aura pour effet de faire baisser l'indice général au cours de l'année.

Expériences passées

42. Afin de mettre en évidence les incidences de la révision de 2005, les différences entre les indices établis sur l'ancienne base et sur la nouvelle base seront calculées et rendues publiques en août 2006, lors de la publication des indices pour la période allant de janvier 2005 à juin 2006 calculés sur la nouvelle base et des variations annuelles pour la période allant de janvier 2006 à juin 2006.

43. Lors des diverses révisions introduites depuis 1985, des différences de 0,3 ou moins ont été enregistrées entre les indices moyens établis pour le premier semestre de l'année suivant l'année de référence aux fins du calcul des variations annuelles de l'indice général hors produits alimentaires frais, qui constitue l'indicateur principal sur lequel se fondent les décisions concernant l'opportunité de poursuivre la politique d'assouplissement monétaire (voir le tableau 2).

Tableau 2. Différences entre les indices calculés sur la nouvelle base et les indices calculés sur les anciennes bases

Variations annuelles de l'indice général hors produits
alimentaires frais (en pourcentage)
(Moyenne de janvier à juin)

Année de révision	Nouvelle année de référence		Ancienne année de référence		Différence
1986	1985	1,3	1980	1,3	0,0
1991	1990	3,1	1985	3,3	-0,2
1996	1995	0,1	1990	0,2	-0,1
2001	2000	-0,9	1995	-0,6	-0,3

Évaluation des incidences de la révision de 2005

44. La variation annuelle de l'indice général hors produits alimentaires frais demeurait positive à la fin de 2005, mais n'était que de 0,1 %. Si elle continue à se maintenir juste au-dessus de zéro en 2006, les variations réelles calculées sur la base de 2005 pourraient être négatives. Cette différence constitue donc l'une des principales préoccupations des responsables de la politique financière.

45. Les incidences de la révision de 2005 ne peuvent cependant pas être évaluées pour le moment car les prix pour 2006 n'ont pas encore été relevés et les nouvelles pondérations basées sur les dépenses en 2005 n'ont pas encore été établies.
46. La variation annuelle de l'indice général hors aliments frais a été de $-0,13^7$ en 2005 si on la calcule en agrégeant les variations de prix de tous les articles de cette catégorie. Si tous les indices des articles de l'année précédente, soit 2004, étaient rebasés à 100, ce chiffre serait de $-0,36$ – autrement dit, la différence serait d'environ $-0,23$.
47. Si l'on remplace les coefficients de pondération de 2000 par ceux de 2004, la variation est de $-0,05$, soit une différence d'environ $0,08$. La composition de la consommation ne semble guère modifiée par des substitutions normales, mais subit l'influence de demandes insensibles aux variations des prix. On citera en particulier le cas des variations des prix de la téléphonie fixe, qu'un changement de pondération⁸ aurait pour effet de faire passer de $-0,19$ à $-0,14$, soit une différence de $0,05$. Les variations des prix du carburant (essence ordinaire) seraient également orientées à la hausse, passant de $0,18$ à $0,20$, soit une augmentation de $0,02$.
48. Si l'incidence de ces deux changements, à savoir le rebasage des indices et le renouvellement des coefficients de pondération, était prise en compte, la variation serait de $-0,23$ (soit une différence de $-0,10$ par rapport à la variation qui a été calculée), ce qui correspond à la variation annuelle de l'indice-chaîne en 2005⁹, avec des coefficients de pondération actualisés chaque année. Cela veut dire que l'on peut, dans une certaine mesure, estimer les incidences cumulées des changements décrits précédemment en calculant les différences entre l'indice officiel et l'indice-chaîne.
49. En 2000, sur la base de 1995, la variation annuelle de l'indice général hors produits alimentaires frais était de $-0,34^{10}$, la variation après rebasage des indices à 100 de $-0,41$ (soit une différence de $-0,07$), la variation après modification des coefficients de pondération de $-0,34$ elle aussi (pas de différence) et la variation tenant compte de ces deux changements de $-0,41$ (la différence étant de $-0,07$).
50. Si l'on compare les chiffres de 2005 avec ceux de 2000, on constate que le rebasage des indices à 100 a eu une plus grande incidence en 2005 qu'en 2000 du fait que les articles liés à l'informatique tels que les ordinateurs personnels, dont les prix sont en baisse, avaient une place plus importante dans la base de 2000 que dans la base de 1995. Pour ce qui est de la modification des coefficients de pondération, celle-ci n'a eu aucune incidence en 2000, mais en 2005 le biais vers le bas introduit par la demande a été plus important que le biais vers le haut introduit par les substitutions. Il en résulte que les incidences du rebasage des indices à 100 et du renouvellement des coefficients de pondération ont été presque équivalentes en 2005 et en 2000 (voir le tableau 3). Si la composition de la consommation évolue de la même manière en 2006 qu'au cours des cinq dernières années, les incidences du rebasage et du renouvellement des coefficients seront les mêmes pour la révision de 2005 que pour celle de 2000.

Tableau 3. Incidences sur les variations annuelles de l'indice général
hors produits alimentaires frais

Année	Année de référence	Variation	Variation après remplacement de l'année de référence par l'année précédente	Variation après remplacement des coefficients de pondération par ceux de l'année précédente	Variation après remplacement de l'année de référence par l'année précédente et des coefficients de pondération par ceux de l'année précédente
2000	1995	-0,34	-0,41	-0,34	-0,41
2005	2000	-0,13	-0,36	-0,05	-0,23

51. Il est difficile d'estimer les incidences de la modification du choix des biens et services pris en compte par l'indice car les prix de 2006, qui sont nécessaires au calcul des variations annuelles, n'ont pas encore été relevés.

52. Dans le cadre de la révision de 2000, l'inclusion des ordinateurs personnels avait à elle seule entraîné une baisse de 0,19 de la variation¹¹. Si on part du principe que la composition de la consommation évoluera de la même manière qu'elle l'a fait récemment, et si l'on se fonde sur les informations disponibles sur le marché, aucun bien ou service nouveau introduit dans le cadre de la révision de 2005 ne devrait entraîner une différence aussi importante dans la variation.

Notes

¹ Les données concernant la viande fraîche sont traitées différemment de celles qui portent sur le poisson, les crustacés, les légumes et les fruits frais car les conditions météorologiques n'ont pas d'incidence sur l'élevage des animaux.

² L'indice général et l'indice général hors produits alimentaires frais, corrigés des variations saisonnières, sont aussi fréquemment utilisés pour suivre l'évolution de l'IPC.

³ Électricité, gaz, gaz propane liquide, kérosène, essence (ordinaire et super).

⁴ Sur la base de 2000, le coefficient de pondération était de 9 550 pour l'indice général hors produits alimentaires frais, de 6 730 pour l'indice général hors produits alimentaires et énergie et de 10 000 pour l'indice général.

⁵ L'enquête sur les revenus et les dépenses des familles est réalisée tous les mois non seulement pour les ménages collectifs, mais aussi pour les ménages d'une personne. Dans le cas de ces derniers, cependant, on ne rassemble pas de données sur les quantités pour simplifier le travail et les calculs sont effectués trimestriellement pour assurer la stabilité des résultats compte tenu de la taille réduite des échantillons.

⁶ Les prix de certains produits alimentaires frais n'étant pas relevés tous les mois et les coefficients de pondération des produits alimentaires frais étant établis tous les mois en fonction des quantités achetées, ces articles doivent être exclus du calcul des indices enchaînés d'un mois sur l'autre.

⁷ On obtient ce chiffre en agrégeant les variations enregistrées pour chaque article. Le calcul direct pour l'indice général hors produits alimentaires frais donne un résultat de -0,10. Les variations ainsi calculées étant de l'ordre du dixième de point, elles doivent être observées sur une période de temps suffisamment longue.

⁸ Le coefficient pour les dépenses de téléphonie fixe est passé à 69 %; pour les dépenses de téléphonie mobile il a été multiplié par 2,55 en 2004 par rapport à celui de 2000.

⁹ On obtient ce chiffre en agrégeant les variations enregistrées par chaque article. Le calcul direct par l'enchaînement des indices généraux hors produits alimentaires frais donne un résultat de -0,21.

¹⁰ On obtient ce chiffre en agrégeant les variations enregistrées par chaque article. Le calcul direct pour l'indice général officiel hors produits alimentaires frais donne un résultat de -0,39.

¹¹ Dans le cadre de la révision de 2000, on a inclus deux nouveaux articles, soit les ordinateurs personnels de bureau et les ordinateurs personnels portables, en réduisant le poids attribué aux machines de traitement de texte. La variation enregistrée en 2000 pour les ordinateurs personnels a été de -0,24 (-0,12 pour les ordinateurs de bureau et -0,12 pour les ordinateurs portables). Si le coefficient de pondération attribué aux ordinateurs de bureau avait été attribué aux machines de traitement de texte, la variation aurait été de -0,05.

Bibliographie et sources d'information

Makoto Shimizu, Recent Methodological Developments of the CPI in Japan, Inflation Measures: Too High – Too Low – Internationally Comparable?, Paris, 21-22 juin 2005, OCDE.

Jean-Philippe Cotis, Perspectives économiques n° 77, Paris, 24 mai 2005, OCDE.

<http://www.stat.go.jp>

<http://www.abs.gov.au>

<http://www.statcan.ca/start.html>

<http://www.statistics.gov.uk>

<http://www.bls.gov/cpi/home.htm>
